Image not found or type unknown

Inventaire grande distribution

Par **fanettes**, le **16/12/2016** à **14:37**

bonjours

je travail en grande distribution dans le secteur zone marché coupe.
mon patron à décidé de fractionné l'inventaire obligatoire de fin d'année. d'en faire une première partit le soir du 31 décembre et de nous refaire venir le 2 janvier pour terminé le reste du magasin.
sachant que le 31 décembre je fais 6 heures 12h15 et qu'il veut nous faire revenir de 17 heures à ? pour faire tous le côté frais et le 2 janvier venir à 5 heures jusqu'à 12 heures et je dois faire ma permanence de l'après midi qui est de 14h30 à 17h30 pour faire le reste du magasin.

il y a un inventaire tous les mois côté zone marché et frais dans une grande surface et qu'il nous oblige à venir, sa me dérange pas de les faire mais depuis 4 mois il a fractionné aussi la zone marché,du frais, du coup on en est à faire deux inventaires obligatoire par mois ou l'on commence entre 4 et 5 heures du matin.
et la fatigue se fait ressentir surtout que sa me fait faire 10 à 11 heures de boulot dans la journée pour les jours d'inventaire mensuelle.

ma question est: puis je refusé de venir à l'un ou l'autre des jours d'inventaire?

sachant que les heures supplémentaires son pas payées mais récupérer à coup de 30 minutes par jours.

en vous remerciant de votre future réponse

Par **P.M.**, le **16/12/2016** à **16:36**

Bonjour,
Normalement l'employeur ne peut pas vous faire effectuer plus de 10 h de travail effectif dans une même journée, vous pourriez aussi invoquer le travail de nuit si vous n'avez pas passé de visite médicale du travail pour cela...
Autrement, il est toujours délicat de refuser catégoriquement des directives sans risquer d'être accusée d'insubordination...
Je vous conseillerais plutôt de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise et en particulier du CHSCT...

Par **fanettes**, le **17/12/2016** à **15:57**

merci pour votre réponse
ses une toute petite surface est on a pas de chstc, quand a nos délégués du personnel elle sont en arrêt et la remplacente en vacance, ces pourquoi je me suis tourné vers vous.
il nous on annoncé se matin qu'il voulait juste nous faire revenir de 17h à 19h, ses deux heures qu'on aurait pus placé le lundi 2 janvier au matin.a mes yeux ils font de l'abus de pouvoir car ils doivent bien se douté que les gents on des choses de prévu le soir du 31 décembre.
de plus les heures supplémentaires ne sont pas payé 'je précise qu'on nous laisse pas le choix.

mais normalement sa doit être indiqué par écris? car nous on a juste eu la convocation pour le deux au matin.

je ne comprend pas qu'on puisse mettre la vie familial et amical des gents comme ça et qu'on a juste le droit de se la fermé.

Par **P.M.**, le **17/12/2016** à **16:39**

Bonjour,
Ce n'est pas ce que je vous ai dit que vous aviez juste le droit de la fermer mais d'agir avec prudence et vous pourriez déjà demander que cela vous soit notifié par écrit en indiquant que vous allez vous renseigner à l'Inspection du Travail car l'employeur vous oblige à revenir pour un horaire discontinu alors qu'il est normalement continu...

Par **fanettes**, le **17/12/2016** à **17:28**

merci de votre réponse, je vais voir si je peu avoir une notification et j'irais me renseigner à l'inspection du travail

cordialement

Par **P.M.**, le **17/12/2016** à **17:44**

Le but c'est aussi de dissuader l'employeur de vous faire effectuer l'inventaire à cet horaire...

Par **fanettes**, le **17/12/2016** à **18:16**

oui, ses bien se que j'essaye de faire, surtout que là mes horaires pour se jour est 6h 12h et

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

que je suis en repos l'après midi. si j'aurais fait 6h 12h et reprise 14h30 jusqu'à 17h30 les heures en plus aurait été accolée à mes heures de travail. la typiquement on me demande d'interrompre mon repos pour revenir travaillé.

je vous remercie beaucoup

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés